

<http://philosophie.ac-creteil.fr/spip.php?article980>



Région académique
ÎLE-DE-FRANCE



programme d'enseignement de spécialité d'humanités, littérature et philosophie de la classe de terminale de la voie générale. Les épreuves.



Date de mise en ligne : jeudi 29 août 2019

- Programmes et épreuves baccalauréat philosophie, HLP et EMC, textes réglementaires et annales
- Programmes HLP et tronc commun Enseignement Général. Classes de terminales

Copyright © La philosophie dans l'Académie de Créteil - Tous droits

réservés

Sommaire

- [Programme d'humanités, littérature et philosophie de terminale \(...\)](#)
- [Bulletin officiel spécial n° 2 du 13 février 2020](#)
 - [Épreuve écrite](#)
 - [Épreuve orale de contrôle](#)

Programme d'humanités, littérature et philosophie de terminale générale

Préambule

L'enseignement de spécialité d'Humanités, littérature et philosophie vise à procurer aux élèves de première et de terminale une solide formation générale dans le domaine des

lettres, de la philosophie et des sciences humaines. Réunissant des disciplines à la fois différentes et fortement liées, il leur propose une approche nouvelle de grandes questions de culture et une initiation à une réflexion personnelle sur ces questions, nourrie par la rencontre et la fréquentation d'oeuvres d'intérêt majeur. Il développe l'ensemble des compétences relatives à la lecture, à l'interprétation des oeuvres et des textes, à l'expression et à l'analyse de problèmes et d'objets complexes.

Comme tous les enseignements, cette spécialité contribue au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre. Elle permet à chacun de faire évoluer sa pensée, jusqu'à la remettre en cause si nécessaire, pour accéder progressivement à la vérité par la preuve. Elle prend un relief particulier pour ceux qui choisiront de préparer l'épreuve orale terminale du baccalauréat en l'adossant à cet enseignement de spécialité.

Cette formation s'adresse à tous les élèves désireux d'acquérir une culture humaniste qui leur permettra de réfléchir sur les questions contemporaines dans une perspective élargie. Avec une pluralité d'aspects, et en prise directe sur un certain nombre d'enjeux de société, cette formation constituera un précieux apport pour des études axées sur les sciences, les arts et les lettres, la philosophie, le droit, l'économie et la gestion, les sciences politiques, la médecine et les professions de santé. Elle sera particulièrement recommandée aux élèves souhaitant s'engager dans les carrières de l'enseignement et de la recherche en lettres et en sciences humaines, de la culture et de la communication.

L'enseignement de spécialité en classe terminale concerne les élèves ayant confirmé ce choix parmi les trois spécialités suivies en classe de première. À ce titre, dans le cadre des six heures hebdomadaires et dans une logique d'exigence disciplinaire et de préparation à l'enseignement supérieur, les élèves sont amenés à approfondir leurs connaissances et à développer un solide niveau de compétences.

Les contenus d'enseignement se répartissent en deux fois deux semestres, chacun centré sur une grande dimension de la culture humaniste, donc sur l'un des objets des études rassemblées sous le nom d'humanités. Après avoir étudié en classe de première (1) la parole, ses pouvoirs, ses fonctions et ses usages ; (2) les diverses manières de se représenter le monde et de comprendre les sociétés humaines, les élèves de terminale sont invités à réfléchir sur deux ordres de questions :

- 1) la relation des êtres humains à eux-mêmes et la question du moi ;
- 2) l'interrogation sur l'Humanité et son histoire, sur ses expériences caractéristiques et sur son devenir.

L'approche de ces questions s'effectue, pour chaque semestre, en relation privilégiée avec une période distincte

dans l'histoire de la culture. Pour la classe terminale, ces périodes sont définies comme suit :

- 1) du romantisme au XXe siècle ;
- 2) période contemporaine (XXe-XXIe siècles).

Cet ancrage historique ne doit pas exclure d'autres approches. Notamment, les problématiques développées au cours de la période contemporaine peuvent être comparées avec des problématiques plus anciennes. Cette comparaison, pratiquée à travers l'étude d'oeuvres et de textes significatifs (oeuvres littéraires, artistiques, philosophiques - oeuvres intégrales ou extraits), permet aux élèves tout à la fois de développer leur conscience historique, d'affiner leur jugement critique et d'enrichir leur approche des grands problèmes d'aujourd'hui

Bulletin officiel spécial n° 2 du 13 février 2020

Épreuve de l'enseignement de spécialité « humanités, littérature et philosophie » de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat

NOR : MENE2001793N

note de service n° 2020-026 du 11-2-2020

MENJ - DGESCO A2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs

Cette note de service définit l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité humanités, littérature et philosophie de la classe de terminale. Elle est applicable à compter de la session 2021 du baccalauréat.

Épreuve écrite

- Durée : 4 heures
- Objectifs :

L'épreuve porte sur les objets d'étude définis dans le programme de l'enseignement de spécialité humanités, littérature et philosophie de la classe de terminale (cf. **arrêté du 17 juillet 2019 paru au BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019**) :

Dans le cadre de l'épreuve de spécialité de terminale, seul le programme limitatif suivant est évaluable :

• Semestre 1

Objet d'étude - La recherche de soi :

- [-] « Les expressions de la sensibilité » ;
- [-] « Les métamorphoses du moi ».

• Semestre 2

Objet d'étude - L'humanité en question :

- [-] « Histoire et violence » ;
- [-] « Les limites de l'humain ».

Les notions rencontrées en classe de première (cf. **arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019**) mais non approfondies en classe de terminale, doivent être connues et mobilisables. Elles ne peuvent cependant pas constituer un ressort essentiel du sujet.

- **Nature**
L'épreuve consiste en une épreuve écrite composée de deux questions portant sur un texte relatif à l'un des thèmes du programme. Elle porte sur les notions et contenus, capacités et compétences figurant dans le programme de l'enseignement de spécialité de la classe de terminale.
Chacun de ces deux exercices relève tantôt d'une approche philosophique, tantôt d'une approche littéraire, selon ce qu'indique explicitement l'intitulé du sujet. Leur articulation répond au principe de coopération interdisciplinaire propre à cet enseignement de spécialité.
L'ensemble des connaissances acquises est mobilisable à bon escient dans les deux parties de l'examen.
- **Structure**
Le sujet proposé au candidat est composé de deux parties :
 - *Première partie*
L'une des questions, intitulée soit « interprétation littéraire », soit « interprétation philosophique », appelle un développement écrit exposant la compréhension et l'analyse d'un enjeu majeur du texte.
 - *Deuxième partie*
La deuxième question, appelée « essai littéraire » ou « essai philosophique », conduit le candidat à rédiger une réponse étayée à une question soulevée par le texte.
*Les deux questions donnent lieu à des développements d'ampleur comparable, présentés sur deux copies distinctes avec les questions clairement identifiées, et qui font l'objet de corrections distinctes, l'une par un professeur de lettres, l'autre par un professeur de philosophie, selon l'orientation disciplinaire respective des exercices.***Barème et notation**
Chaque question est notée sur 10. La somme des deux notes constitue la note globale unique de l'épreuve.

Épreuve orale de contrôle

Durée : 20 minutes

Temps de préparation : 20 minutes

L'épreuve porte sur le programme de l'enseignement de spécialité humanités, littérature et philosophie de la classe de terminale.

Le candidat se voit remettre un sujet par l'examineur, qui relève soit d'une question de littérature (si l'examineur est un professeur de lettres) ; soit d'une question de philosophie (si l'examineur est un professeur de philosophie).

L'énoncé du sujet prend la forme d'une interrogation associée au thème de l'épreuve écrite.

Le candidat répond à la question posée pendant un maximum de 10 minutes. Il est libre de mobiliser les références (textes et œuvres) qui lui paraissent pertinentes. Le reste du temps est constitué d'un entretien entre le candidat et l'examineur. Prenant place dans un oral de contrôle, l'entretien ne saurait exiger du candidat des connaissances qui n'ont pas été attendues de lui dans le cadre de l'épreuve écrite. Il permet en revanche au candidat, sur la base du sujet qui lui est proposé, de manifester ses connaissances et ses capacités de réflexion.

L'examineur évalue la maîtrise des connaissances et la clarté de l'exposition.

L'évaluation des réponses de chaque candidat est globale et doit utiliser tout l'éventail des notes de 0 à 20.